

AMUNDI INDEX EURO CORPORATE SRI - IE

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/04/2025

OBLIGATAIRE ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : (C) 115,15 (EUR)
(D) 960,87 (EUR)

Date de VL et d'actif géré : 30/04/2025

Actif géré : 6 112,46 (millions EUR)

Code ISIN : LU1050468989

Code Bloomberg : (C) ABECIEC LX
(D) ABECIED LX

Indice de référence :

100% BLOOMBERG MSCI ESG EURO CORPORATE
SELECT INDEX

Eligibilité : -

Objectif d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de répliquer la performance de l'Indice Bloomberg Barclays MSCI Euro Corporate ESG Sustainability SRI et de minimiser l'écart de suivi entre la valeur liquidative du Compartiment et la performance de l'Indice. Le Compartiment vise à atteindre un niveau d'écart de suivi du Compartiment et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.

L'Indice est un Indice coupons réinvestis : les coupons versés par les titres de créance composant l'indice sont inclus dans le rendement de l'Indice.

L'Indice Bloomberg Barclays MSCI Euro Corporate ESG Sustainability SRI est un indice obligataire représentatif des obligations d'entreprises à taux fixe de qualité « investment grade » libellées en euro qui suit les règles de l'Indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate (l'« Indice cadre ») et applique des critères sectoriels et ESG supplémentaires pour la sélection de titres.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 4 ans. Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Jusqu'à la fin de cette période, l'indicateur de référence du Compartiment été l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Index
B : Jusqu'à la fin de cette période, l'indicateur de référence du Compartiment a été l'Indice Bloomberg Barclays MSCI Euro Corporate SRI.
C : Depuis le début de cette période, l'indicateur de référence du compartiment est Bloomberg Barclays MSCI Euro Corporate ESG Sustainability SRI

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
31/12/2024	31/03/2025	31/01/2025	30/04/2024	29/04/2022	30/04/2020	31/10/2016	
Portefeuille	1,17%	1,22%	0,38%	5,89%	6,04%	1,31%	5,43%
Indice	1,00%	1,01%	0,55%	6,17%	6,66%	3,13%	7,13%
Ecart	0,17%	0,21%	-0,17%	-0,29%	-0,62%	-1,82%	-1,70%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Portefeuille	4,48%	7,07%	-13,31%	-1,19%	2,32%	6,01%	-1,38%	2,10%	4,29%	-0,82%
Indice	4,65%	7,99%	-13,48%	-0,99%	2,62%	6,02%	-1,21%	2,30%	4,85%	-0,56%
Ecart	-0,17%	-0,92%	0,16%	-0,20%	-0,30%	-0,01%	-0,17%	-0,20%	-0,55%	-0,26%

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

Notation Morningstar ©

Notation Morningstar "Overall" © : 3 étoiles
Catégorie Morningstar © : EUR CORPORATE BOND
Date de notation : 31/03/2025
Nombre de fonds de la catégorie : 1344

Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	3,37%	5,55%	5,01%
Volatilité de l'indice	2,86%	4,74%	4,23%
Tracking Error ex-post	1,45%	2,19%	2,02%
Ratio de sharpe	0,88	-0,12	-0,19
Ratio d'information	0,05	-0,09	-0,17

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Le Ratio de sharpe est un indicateur statistique qui mesure la performance du portefeuille par rapport à un placement sans risque

Indicateurs du portefeuille (Source : Fund Admin)

	Portefeuille
Sensibilité ¹	4,17
Note moyenne ²	BBB+
Taux de rendement	3,12%

¹ La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

² Basée sur les obligations et les CDS mais tout autre dérivé exclu.

Nombre de valeurs du portefeuille : 2863

OBLIGATAIRE



Stéphanie Pless
Responsable Gestion Indicielle
Obligataire



Jean-Marc Guiot
Gérant de portefeuille principal



Anne-Marie Mussard
Gérant suppléant

Commentaire de gestion

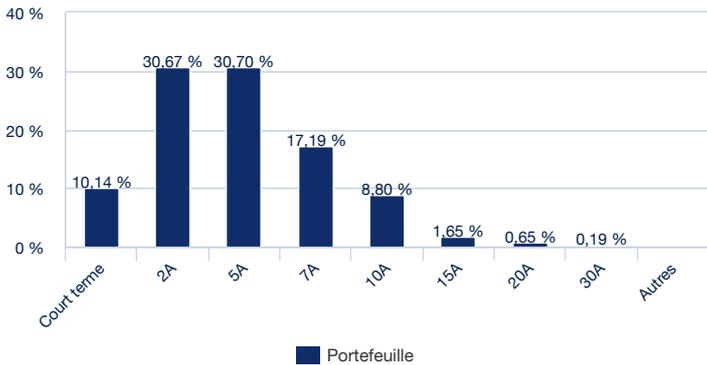
Avril 2025 a été un mois charnière pour les marchés mondiaux, les investisseurs s'adaptant aux nouvelles politiques tarifaires américaines visant leurs principaux partenaires commerciaux, en particulier la Chine. L'annonce de l'entrée en vigueur de droits de douane sur les produits importés a initialement provoqué d'importantes turbulences, l'indice S&P 500 enregistrant sa pire performance sur deux jours depuis la Seconde Guerre mondiale, avec une chute de plus de 10 %, tandis que le marché des obligations européennes de qualité investment grade voyait son spread s'écarter de 30 points de base. Toutefois, la suspension de certains droits de douane pendant 90 jours a redonné confiance aux investisseurs, entraînant un rebond notable de 9,5 % du S&P 500. L'incertitude plane toutefois à l'approche de l'expiration de cette suspension, le 8 juillet, les investisseurs attendant avec impatience l'évolution des négociations tarifaires. Le climat géopolitique reste tendu et l'inflation continue d'être une préoccupation majeure, alimentée par les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la hausse des prix des matières premières. Aux États-Unis, les anticipations d'inflation des ménages ont bondi à 6,7 % en glissement annuel, leur plus haut niveau depuis 1981, tandis que la zone euro a connu un environnement d'inflation plus stable, les anticipations s'étant modérées à environ 2,2 % en mars. Dans l'ensemble, alors que les États-Unis sont confrontés à d'importantes pressions inflationnistes, la zone euro semble mieux maîtriser l'inflation, reflétant les différences entre les conditions économiques et les réponses politiques des deux régions. Alors que les pressions inflationnistes persistent, l'équilibre entre la stimulation de la croissance économique et le contrôle des prix devient de plus en plus délicat, ce qui pourrait avoir des implications sur les politiques monétaires dans les mois à venir.

Dans ce contexte, le marché Euro IG a enregistré une performance totale de 0,99 % sur le mois, tandis que les spreads de crédit se sont écartés de 14 points de base, terminant le mois à 112 points de base. Le Bund 5 ans s'est resserré de 35 points de base, passant de 2,34 % en début de mois à 1,99 %. Certains actifs à forte volatilité ont sous-performé par rapport aux actifs plus sûrs ; en effet, les AT1 bancaires ont enregistré une performance totale de -0,38 % sur le mois, suivis par les obligations hybrides avec une performance totale de -0,15 %, tandis que les obligations à haut rendement ont enregistré une performance totale de 0,07 % sur la même période. Le marché primaire a connu un ralentissement en avril, avec 19,3 milliards d'euros d'émissions, en baisse de 75 % par rapport à l'année précédente, reflétant une baisse significative de l'activité après un début d'année record. Toutefois, l'amélioration du sentiment sur les marchés et les nouvelles plus conciliantes concernant la guerre commerciale ont contribué à une reprise des émissions au cours de la dernière semaine d'avril. Dans l'ensemble, malgré les difficultés rencontrées par les marchés primaires, un optimisme prudent s'est dégagé quant à une amélioration dans les semaines à venir, à condition qu'il n'y ait pas de détérioration brutale des conditions de marché.

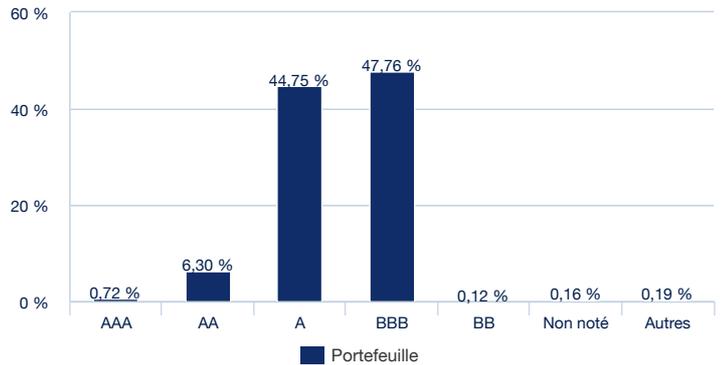
Ce portefeuille est géré de manière indicielle par rapport à l'indice Bloomberg MSCI Euro Corporate ESG Sustainability SRI. Nous réduisons au maximum l'exposition relative en sensibilité entre le portefeuille et son indice, en investissant via une méthode d'échantillonnage qui minimise le risque. Des différences de performances entre l'indice et le portefeuille peuvent être dues au swing price.

Répartition du portefeuille (Source : Amundi)

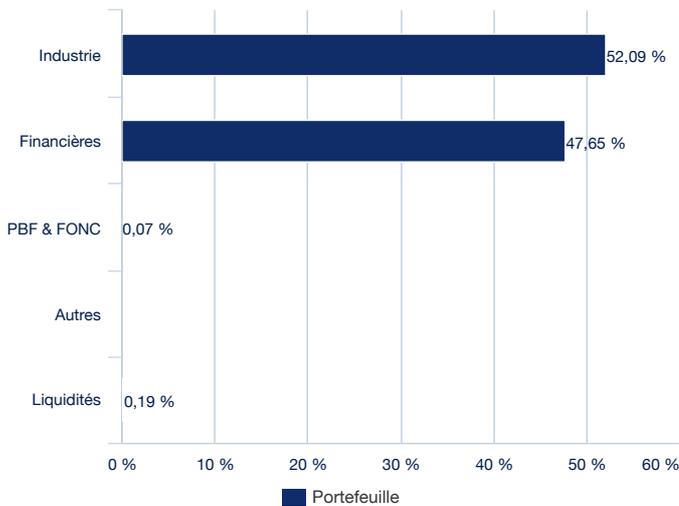
Par maturité (source : Amundi)



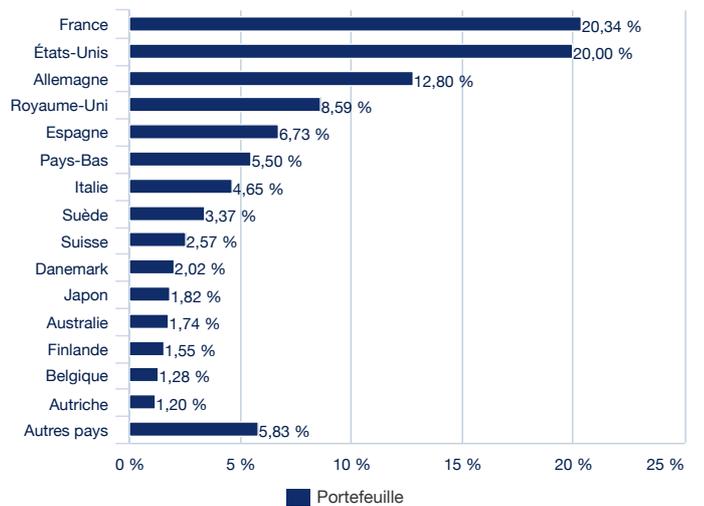
Par notation (source : Amundi)



Par type d'émetteur (source : Amundi)



Par pays (source : Amundi)



OBLIGATAIRE ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV
Droit applicable	de droit Luxembourgeois
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Société de gestion déléguée	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Date de création de la classe	29/06/2016
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) LU1050468989 (D) LU1050469011
Code Bloomberg	ABECIEC LX
Souscription minimum: 1ère / suivantes	500 000 Equivalent en EUR de USD / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 14:00
Frais d'entrée (maximum)	2,50%
Frais Gestion Financière Direct	0,10% TTC
Commission de surperformance	Non
Commission de surperformance (% par an)	-
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,15%
Coûts de transaction	0,06%
Frais de conversion	1,00 %
Durée minimum d'investissement recommandée	4 ans
Historique de l'indice de référence	01/10/2020: 100.00% BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE ESG SUSTAINABILITY SRI 29/10/2018: 100.00% BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE SRI INDEX 14/04/2014: 100.00% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E)
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours inconnu
Date de valeur rachat	J+2
Date de valeur souscription	J+2
Particularité	Non

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.